

DECLARATION

NOTE AUX ANNONCEURS

La confirmation d'espace publicitaire est conditionnelle à la signature de la « DÉCLARATION » que vos produits portant l'allégation sans gluten, respectent la réglementation en matière d'allégation sans gluten.

DÉCLARATION

Aux fins d'achat d'espace publicitaire dans toute publication de Coeliaque Québec et/ou sur son site Internet et/ou de la location d'un kiosque lors d'un événement annuel ou autre de Coeliaque Québec.

Nom de la personne / dénomination sociale de l'entreprise

(Fabricant/commerce/restaurant)

Confirme par la présente que les aliments qu'il/qu'elle fabrique et/ou cuisine et/ou vend sont sans gluten, et ce tel que défini par la réglementation canadienne en vigueur qui « interdit d'étiqueter, d'emballer, de vendre un aliment ou d'en faire la publicité de manière à donner l'impression qu'il est sans gluten si l'aliment contient toute protéine de gluten ou protéine de gluten modifiée, y compris toute fraction protéique de gluten dont il est question à la définition du terme « gluten » figurant au paragraphe B.01.010.1(1)* » (Santé Canada-Règlement sur les aliments et drogues, partie B, titre 24) et, qu'il/qu'elle a pris et continue de prendre toutes les mesures raisonnables requises pour s'en assurer.

À cet effet, Coeliaque Québec recommande fortement l'utilisation de tests de dépistage/dosage ÉLISA R5 reconnus par le Codex Alimentarius (normes alimentaires FAO/OMS).

* Le paragraphe B.01.010.1(1) se définit comme suit : « gluten »

a) Toute protéine de gluten provenant des grains d'une des céréales ci-après ou des grains d'une lignée hybride créée à partir d'au moins l'une de ces céréales :

- (i) orge,
- (ii) avoine,
- (iii) seigle,
- (iv) triticales,
- (v) blé, kamut, épeautre ou ;

b) toute protéine de gluten modifiée-y compris toute fraction protéique de gluten qui est dérivée des grains d'une des céréales mentionnées à l'alinéa. (gluten)

Signature : _____

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

* Veuillez retourner ce formulaire rempli par courriel : info@simplementsansgluten.ca avant le 21 octobre 2026.

** Spécifique à l'évènement du 21 novembre 2026 (Marché sans gluten - Sherbrooke)